

VENDREDI 22 MARS 2024
HÔTEL DU DEPARTEMENT

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF
ET DE GESTION 2023**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

ALLOCUTION
DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES ARDENNES

Mes Chers Collègues,

Après le vote du Budget primitif de l'exercice 2024 le 18 décembre dernier, notre Assemblée est réunie aujourd'hui conformément au calendrier prévu pour l'examen et l'adoption des Comptes administratif et de gestion de 2023 permettant le vote du Budget supplémentaire pour 2024, qui constitue la première décision modificative du budget de l'année.

Je rappelle que notre prochaine réunion à caractère budgétaire est prévue le 21 juin prochain pour l'examen de la deuxième décision modificative de l'exercice en cours.

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu à déplorer la disparition de trois anciens membres de notre Assemblée, à qui je souhaite que nous rendions publiquement hommage en début de séance, comme le veut la tradition.

Le premier est Guy FERREIRA, ancien Conseiller Général du canton de Villers Semeuse, décédé le 23 janvier dernier quelques jours avant son 84^{ème} anniversaire, étant né le 7 février 1940 à Chémery sur Bar. Guy FERREIRA a siégé sur nos bancs pour un mandat et pendant sept années. Elu le 9 mars 2008 au 1^{er} tour comme successeur de Roger AUBRY, notre ancien Président, il n'avait pas

souhaité se représenter aux élections départementales de mars 2015. Il a présidé notre 2^{ème} Commission pendant quatre ans à partir de 2011.

Guy FERREIRA était aussi très connu en tant que Maire de Villers Semeuse, mandat qu'il a exercé pendant treize années de 2001 à 2014, succédant également à Roger AUBRY à la tête de la municipalité. Son engagement au service du canton et des Ardennes, auxquelles il était très attaché, était réel et sincère comme son dévouement pour la commune de Villers Semeuse et ses concitoyens, qu'il a servis avec de grandes qualités humaines, largement reconnues. Nous gardons de lui le souvenir d'un élu local exemplaire.

Le 25 janvier dernier notre ancien collègue Denis DEFFORGES, Conseiller général honoraire du canton de Machault, décédait dans sa 97^{ème} année. Elu pour la première fois dans notre Assemblée le 20 mai 1984, après le décès du Sénateur René TINANT, il y a siégé pendant 14 années jusqu'en mars 1998, année où il ne s'était pas représenté. Il a toujours fait partie de notre 3^{ème} Commission, dite alors des équipements publics et de l'agriculture.

Lui-même agriculteur de profession, natif de Machault en 1927, il avait accompli six mandats successifs comme élu municipal à partir de 1953, dont trois mandats de maire de 1971 à 1989. Il a également présidé le SIVOM de Machault pendant 12 ans. Très actif et engagé au service de sa commune et du canton, il a œuvré pendant

de longues années pour y réaliser nombre d'équipements publics qui ont modernisé cette partie de notre territoire et amélioré le quotidien des habitants.

Son dynamisme et sa détermination pour mener à bien ses projets lui ont valu une large et durable reconnaissance de la part de ses concitoyens. Denis DEFFORGES avait été fait chevalier des Palmes Académiques et chevalier du Mérite Agricole.

Le 17 mars dernier notre ancienne collègue Janine VASTINE décédait dans sa 98^{ème} année. Née dans la Marne en 1926, Janine VASTINE est entrée dans notre Assemblée en mars 1985 comme élue du canton de Renwez et y a siégé jusqu'en 1998, année où elle n'a pas souhaité se représenter. Elle a notamment présidé la 2^{ème} Commission, celle des Affaires sociales, pendant trois ans.

Habitant Renwez où elle exerçait la profession de pharmacienne, elle s'était aussi engagée dans la vie municipale. Elue en 1977, elle a ensuite exercé deux mandats de maire, de 1983 jusqu'en 1995.

Très engagée dans le développement de son canton et du département, elle s'est toujours attachée à la promotion des Ardennes, tout particulièrement en qualité de Présidente du Comité départemental du Tourisme de 1995 à 2011. Son action au service de

ses concitoyens et du département était reconnue et elle avait été nommée chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2002.

Aux familles et aux proches de Guy FERREIRA, de Denis DEFFORGES et de Janine VASTINE, je veux adresser les sincères condoléances de notre Assemblée et les assurer de toute notre sympathie.

En mémoire de nos anciens collègues, je vous demande d'observer maintenant une minute de silence.

Je vous remercie.

* *
*

Comme je vous le disais déjà en ouverture de notre dernière séance budgétaire, l'année 2023 aura été marquée par l'accroissement inexorable des dépenses résultant des charges et mesures nouvelles imposées par l'Etat et qui ne sont pas ou très peu compensées.

Ainsi, pour la première fois de notre histoire nous enregistrons sur l'exercice un résultat déficitaire en fonctionnement de - 1,3 M€.

Malgré nos efforts menés depuis 2018, la dégradation des ratios depuis 2021 est le résultat direct des différentes mesures gouvernementales qui font peser une charge de plus en plus lourde sur notre budget : de 0,3 M€ en 2021 nous sommes passés à 5,5 M€ en 2022 puis à plus de 14 M€ en 2023 soit un cumul de 16 M€ compensés à hauteur de 2 M€ seulement, au titre des diverses mesures RSA, Ségur, revalorisations salariales, etc...

L'année 2024 ne s'annonce pas sous des auspices plus favorables. Ainsi, les prévisions de dépenses supplémentaires à venir accroissent encore les difficultés des départements qui sont déjà aujourd'hui en survie pour un certain nombre d'entre eux.

Le 1^{er} avril prochain, **l'augmentation du RSA** de 4,6 % entraînera une charge supplémentaire de 2,7 M€ sans aucune compensation.

La charge que représente **l'accueil des MNA**, qui est par nature une politique régaliennne de l'Etat, ne cesse de croître, générant pour nous une dépense de 3,5 M€ en 2023 compensés à hauteur de 200 000 € seulement, et nous contraignant à inscrire dès aujourd'hui des crédits supplémentaires pour leur hébergement.

Je cite aussi la mise en place des 15 heures d'activité des BRSA en 2024, la prise en charge obligatoire de la prévoyance pour les

agents en 2025, estimée pour nous à hauteur d'1 M€, sans oublier le basculement annoncé par le Premier Ministre des bénéficiaires de l'ASS vers le RSA, dont l'impact a déjà été évalué à plus de 2 milliards d'euros pour tous les Départements.

Dans un tel contexte, rien ne permet de penser que la situation va s'améliorer, bien au contraire, d'autant plus que des économies et réductions des dépenses de l'Etat ont été annoncées récemment à hauteur de 10 Mds d'euros cette année, 25 Mds d'euros l'an prochain et certainement plus encore en 2026.

Cela n'augure pas d'une meilleure compensation des charges ni de dotations supplémentaires de l'Etat, dans un contexte économique et social difficile qui impacte négativement les recettes de TVA et le produit des DMTO.

A ce jour aucun nouveau dispositif réellement équitable et efficace de compensation ou de péréquation - qu'elle soit horizontale ou verticale - n'est envisagé et ceux qui sont mis en œuvre sont largement en-deçà des besoins. L'expérience observée sur les dispositifs déjà appliqués de fonds de sauvegarde et autres compensations comme celle de l'APA, démontre que ce ne sont pas les Départements les plus fragiles qui en bénéficient à la mesure de leurs difficultés réelles.

Manifestement la solidarité effective en faveur de ceux qui en auraient le plus besoin en fonction de leurs charges objectives et de leurs recettes déjà faibles ne semble pas près de s'exercer, et tout cela avec la bénédiction de l'Etat.

Avec quelques collègues Présidents des Départements parmi les plus fragiles, je ne cesse d'alerter les instances qui veulent bien nous écouter, mais qui aujourd'hui n'entendent pas l'asphyxie financière à court terme de nos collectivités.

Le seul choix qui nous resterait pour assurer l'équilibre budgétaire serait donc à brève échéance de supprimer des actions volontaires, de réduire les plans d'aide en faveur des personnes en difficulté ou de réduire nos mesures de solidarité, faisant ainsi payer à nos concitoyens le manque de courage de l'Etat pour accorder aux Départements les moyens nécessaires au plein exercice des compétences qu'il leur a transférées.

Année après année, la paralysie annoncée des Départements les plus fragiles se précise alors que les besoins de nos populations augmentent, notamment au titre de la protection de l'enfance, du vieillissement et du handicap, dont les perspectives de prise en charge par des politiques nationales de solidarité restent toujours à l'état de projet.

Dans ce contexte, nos marges de manœuvre, qu'il a été d'autant plus nécessaire de consolider depuis 2018 avec une rigueur constante des dépenses et la réduction massive de notre endettement, nous permettent d'inscrire, cette année encore, des crédits d'investissement significatifs et de programmer plusieurs projets d'importance.

Dans le cadre du présent Budget supplémentaire, qui intègre un résultat à affecter constitué des excédents antérieurs que nous avons réalisé à hauteur de 33,1 M€, je vous propose de réduire le montant prévisionnel d'emprunt de 11,6 M€, pour le ramener au montant du remboursement du capital de la dette, soit 21,8 M€, dont l'encours n'est plus que de 152,8 M€ au 1^{er} janvier.

Je rappelle aussi que le solde des engagements que nous avons encore à payer s'établit à ce jour à 32 M€, étant rappelé que nous réglé plus de 90 M€ d'engagements auprès des tiers depuis 2018.

Ainsi pour 2024, nos investissements se monteraient à 42 M€ au budget tel qu'il vous est proposé aujourd'hui, avec une priorité portée sur nos routes et sur l'entretien des bâtiments et sites départementaux, en plus de l'achèvement d'un certain nombre de chantiers, dont celui de la Voie Verte Sud-Ardenne.

Au-delà du présent exercice, je vous propose également d'adopter plusieurs autorisations de programme pour les années à venir jusqu'en 2028, pour un montant total d'opérations de 44 M€, destiné à financer des équipements indispensables au service de la population et de l'attractivité du territoire ardennais.

Quatre opérations marquantes sont ainsi engagées :

- la réhabilitation/reconstruction du collège de Monthermé, qui accueillera les élèves de deux collèges de Bogny et de Monthermé, pour 15,3 M€,
- le développement du site de la Maison Départementale des Sports à Bazeilles pour 11,37 M€,
- l'aménagement de la station touristique des Vieilles-Forges pour 11,4 M€,
- l'aménagement de la station touristique de Bairon pour 6,18 M€.

Après subventions, l'ensemble de ces projets laisserait à la charge du département une somme de 21M€ sur la période 2024/2028.

Il va de soi que pour nous permettre de mener à bien ces projets, il faut que l'Etat perde ses habitudes de transferts de charges sans réelles compensations, qui nuisent gravement à nos finances, véritable politique du « quoi qu'il vous en coûte », que l'on pourrait considérer comme de la non-assistance à Collectivité en danger.